

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0140/08/rév.1
posée conformément à l'article 108 du règlement
par Jana Hybášková, au nom du groupe PPE-DE
à la Commission

Objet: Conscience européenne et totalitarisme

Quelles suites la Commission entend-elle donner à la déclaration écrite 0044/2008 - P6_TA(2008)0439, adoptée par le Parlement le 9 septembre 2008, qui proclame le 23 août "Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme"? Quelle est la réponse de la Commission à la déclaration de Prague, adoptée le 3 juin 2008 lors de la conférence de Prague sur le thème "Conscience européenne et communisme"?

La Commission est-elle favorable à la proposition de la déclaration de Prague concernant la création d'un Institut de la mémoire et de la conscience européennes, en tant qu'institut de recherche européen pour les études sur le totalitarisme et musée/mémorial paneuropéen pour l'ensemble des victimes de régimes totalitaires établissant une comparaison entre les crimes contre l'humanité commis par les régimes communistes totalitaires et ceux du nazisme?

Les régimes communistes totalitaires ont fait plus de 100 millions de victimes depuis le début du 19^e siècle. Dans plusieurs pays, même si les partis communistes n'ont pas le pouvoir, ils n'ont pas pris publiquement leurs distances par rapport aux crimes des régimes communistes totalitaires ni condamné ces mêmes crimes. La Commission envisage-t-elle de considérer ces crimes comme des crimes contre l'humanité?

La Commission européenne a pris des mesures pour organiser une série d'auditions concernant les victimes des régimes totalitaires afin d'appeler à l'élaboration d'une communication. S'assurera-t-elle que ces réunions seront menées à leur terme et que leurs conclusions seront publiées?

Dépôt: 09.12.2008
Transmission: 11.12.2008
Echéance: 18.12.2008